

IT.CAN Student Writing Competition 2010

The Canadian IT Law Association (IT.Can) is sponsoring a student writing competition to encourage scholarship from full-time law students and articling students with an interest in information technology law.

The winner will be selected and announced at the Annual Canadian IT Law Association Conference.

The winner will:

- ◆ be awarded a cash prize of \$1500.
- ◆ receive complimentary registration and travel, room and board expenses to attend the Annual Canadian IT Law Association Conference.
- ◆ be considered for publication in the *Canadian Journal of Law and Technology*.

In addition:

- ◆ the professor of the winning student will receive a complimentary membership with IT.Can as well as registration for the Annual Conference.

RULES

1. Eligibility

The competition is open to any **full-time student** pursuing an LL.B./J.D. (including a joint LL.B./J.D.), BCL, LL.L, LL.M or PhD at a **Canadian law school**, articling or clerking in Canada during the 2009–2010 academic year.

2. Topics

Entries must develop an idea or thesis of importance in the area of **information technology law** from a Canadian law perspective. Information technology law is defined broadly to include topics such as in-

tellectual property, privacy, electronic commerce and Internet law as each relates to information technology and issues of regulatory, criminal and civil liability relating to these areas. **Entries that do not fall within these topics will be disqualified.**

3. Assessment

Submissions will be reviewed based on quality, originality and creativity of argument, quality of writing and sophistication and depth of research. **Only submissions that focus on information technology law and include an examination of Canadian law (either common or civil law) will be considered.**

Entries must be the sole original work of the student but consultation with faculty or an articling principal is allowed.

4. Writing Requirements

Entries should be between approximately 25 to 50 typed pages and should contain endnotes and not footnotes. Entries should be written in **Word format** and 12 point font and double-spaced. References should conform to the Sixth Edition of the *Canadian Guide to Uniform Legal Citation*. **Submissions may be in either English or French.**

5. Submission

Entries will be accepted by e-mail only to:

lisa.ptack@rogers.com
(Subject line: *IT.Can Student Writing Competition*)

Do not put name, contact information, law school or any other personally identifying information on the actual paper. Include a separate attachment with name, law school, address, phone number, e-mail address and name of paper. IT.Can will use this information for the purpose of contacting the competition winner and conducting appropriate follow-up. Please ensure that contact information will be accurate until September 30, 2010.

6. Deadline for Submission

Entries must be e-mailed no later than 5 p.m. E.S.T. on Wednesday, June 30, 2010.

REVIEW PROCESS

Members of the IT.Can Student Writing Competition Committee will review all eligible entries and provide a shortlist to a jury of judges for the selection of the winning papers. The jury will be comprised of distinguished faculty and practitioners who are active in the area of information technology law. IT.Can reserves the right to not declare a winner at IT.Can's discretion.

ANNOUNCEMENT

A representative of IT.Can will contact the winners of this writing competition by September 30, 2010. The winner will be publicly announced at the Annual IT.Can Conference held in October, 2010.

PUBLICATION

The winning paper will be considered for publication in the *Canadian Journal of Law and Technology*.

L'Association canadienne du droit
des technologies de l'information



Canadian IT Law Association

ABOUT IT.CAN

The Canadian IT Law Association is a non-profit association founded in 1997 by a group of Canadian information technology lawyers from across the country. With over 350 members, IT.Can provides a national forum for Canadian lawyers to discuss the uniquely Canadian aspects of information technology law and related fields such as e-commerce and intellectual property.

IT.CAN Concours d'écriture s'adressant aux étudiants de droit 2010

L'Association canadienne du droit des technologies de l'information commandite un concours d'écriture s'adressant aux étudiants de droit, inscrits à temps plein, et stagiaires démontrant un intérêt pour le droit des technologies de l'information.

Le gagnant sera sélectionné et dévoilé lors de la conférence annuelle de l'association canadienne du droit des technologies de l'information.

Le gagnant sera le récipiendaire :

- ◆ d'un prix d'une valeur de 1 500 \$;
- ◆ du remboursement de leurs frais d'hébergement et de déplacement afin de participer à la conférence annuelle de l'association canadienne du droit des technologies de l'information; et
- ◆ de l'opportunité de faire publier leurs projets dans le *Canadian Journal of Law and Technology*.

Aussi :

- ◆ Le professeur de l'étudiant gagnant se verra offert une adhésion gratuite à IT.Can pour 2010 de même qu'une inscription gratuite pour la conférence annuelle d'IT.Can.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Éligibilité

Le concours est destiné à tout étudiant effectuant son stage ou étant auxiliaire juridique au Canada ou inscrit à **temps plein**, pendant l'année scolaire 2009–2010, dans un programme menant à un LL.B/J.D., BCL, LL.L, LL.M ou PhD au sein d'une faculté de droit située au Canada.

2. Sujets

Les projets doivent énoncer une idée ou thèse d'intérêt au domaine du **droit des technologies de l'information** avec une perspective de droit canadien. Le droit des technologies de l'information regroupe des sujets tels la propriété intellectuelle, la protection de la vie privée, le commerce électronique et le droit de l'internet,

chacun de ces sujets ayant une incidence aux technologies de l'information, incluant de plus toute question de responsabilité réglementaire, criminelle ou civile liée à ces divers sujets. **Les projets qui ne traitent pas ces matières seront éliminés.**

3. Critères d'évaluation

Les projets sont évalués en fonction des critères de qualité, originalité et créativité du raisonnement, qualité de la rédaction, et complexité et profondeur de la recherche. **Seules les soumissions visant le droit des technologies de l'information avec un examen du droit canadien (de droit civil et de common law) à cet égard seront retenues.**

Les projets doivent être le travail original de l'étudiant, cependant toute consultation auprès des membres d'une faculté de droit ou du maître de stage est permise.

4. Normes prescrites

Les projets doivent être entre 25 à 50 pages dactylographiées et tout projet doit contenir des notes de fin de document et non des notes de bas de page. Les projets doivent être rédigés en **format Word**, jeu de 12 points et à double interligne. Les références doivent être conformes au « *Manuel canadien de la référence juridique* », 6^e édition. **Les projets doivent être rédigés en français ou en anglais, au choix du participant.**

5. Mode de participation

Les projets seront acceptés par courriel seulement :

lisa.ptack@rogers.com

(objet : *Concours d'écriture Association canadienne du droit des technologies et de l'information*)

Ne pas inscrire au document le nom, les coordonnées ou la faculté de droit du participant ou quelque donnée nominative pouvant identifier le participant. Inclure un fichier distinct énumérant le nom, la faculté de droit, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse courriel et le nom du projet du participant. L'Association canadienne du droit des technologies de l'information utilisera cette information afin de communiquer avec les gagnants du concours et pour fin de suivi approprié. Vous êtes priés d'assurer la validité de cette information jusqu'au 30 septembre 2010.

6. Date limite d'inscription

Les projets doivent être expédiés par courriel au plus tard à 17H00 (H.N.E.) le 30 juin 2010.

JURY

Les membres du comité du Concours d'écriture de l'Association canadienne du droit des technologies de l'information réviseront tous les projets éligibles et effectueront une pré-sélection. Les projets ainsi retenus seront soumis à un jury pour la sélection des gagnants. Les membres de ce jury seront des professeurs de droit ou praticiens chevronnés oeuvrant en droit des technologies de l'information. L'Association canadienne du droit des technologies de l'information se réserve le droit, à son entière discrétion, de ne pas dévoiler de gagnant.

ANNONCE

Un représentant de l'Association canadienne du droit des technologies de l'information communiquera avec les gagnants de ce concours au 30 septembre 2010. Le gagnant sera dévoilé publiquement à la conférence annuelle de l'association canadienne du droit des technologies de l'information, en octobre 2010.

PUBLICATION

Le projet sélectionné sera considéré pour publication dans le *Canadian Journal of Law and Technology*.

L'Association canadienne du droit
des technologies de l'information



Canadian IT Law Association

L'ASSOCIATION CANADIENNE DU DROIT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'Association canadienne du droit des technologies de l'information est une association sans but lucratif fondée en 1997 par un groupe pan-canadien d'avocats en droit des technologies de l'information. Avec plus de 350 membres, l'Association canadienne du droit des technologies de l'information offre un forum national pour avocats canadiens afin de partager et échanger l'information sur les aspects uniquement canadiens du droit des technologies de l'information et ses champs associés tel le commerce électronique et la propriété intellectuelle.